

Commune : MONLEON-MAGNOAC (315), HAUTES-PYRENEES (650)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux	27,80 %	%	6,22 %	0,196 %	10,04 %	0,119 %		
	Adresse	44 RTE D ARPAJAN							
	Base	1910		1910	1910	1910	1910		
	Base avant	0		0	0	0	0		
	Base imposée	1910		1910	1910	1910	1910		
	Cotisation	531		119	4	192	2	848	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux	24,38 %	%	24,12 %	67,60 %	0,875 %	26,40 %	0,464 %		
	Base	7		7			9	7		
	Base avant	0		0			0	0		
	Base imposée	7		7			9	7		
	Cotisation	2		2			2	0	6	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)									
	Base État									
	Base collectivités									
	Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière									
			Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de cession			
		%	%	%	%	Prix de cession				
						Base brute				
						Nombre d'années				
						Base imposée				

Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	35
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivités	
<b>Montant de votre impôt</b>	<b>889</b>

Références administratives : 650 038 315 L